

Procès-verbal de la 6^e Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf, tenue en mode virtuel le 4 avril 2023, à 18 h 30.

Assistent en direct à l'assemblée 48 personnes, en plus du président de la Caisse monsieur Clément Brière qui agit comme président d'assemblée, madame Manon Voyer, secrétaire du conseil d'administration, monsieur François Mercier, directeur général, madame Lucie Camiré, adjointe à la direction générale, ainsi que monsieur Jean-Michel Gauvin, leader de pratique – soutien à la direction générale. Une équipe de soutien fédérative est également en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée. Les candidats aux élections sont aussi présents en caisse mais dans une autre pièce.

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue et présentation des invités

1.1 Mot de bienvenue

Le président déclare ouverte l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf. Il souhaite la bienvenue et remercie les membres qui participent à la rencontre en mode virtuel.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Une capsule vidéo introductive de monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présentée.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'assemblée générale annuelle

La secrétaire explique les règles de fonctionnement pour cette assemblée à distance. Elle précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Le président mentionne que deux personnes scrutatrices doivent être nommées pour assurer le respect du processus de votation. Il recommande alors madame Véronique Pépin et monsieur Jean-Michel Gauvin afin d'agir comme personnes scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation avant cette assemblée.

Il est proposé par (*retiré*), appuyée par (*retiré*), que madame Véronique Pépin et monsieur Jean-Michel Gauvin soient nommés comme personnes scrutatrices. La recommandation est adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La secrétaire est invitée à faire la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par (*retiré*), appuyé par (*retiré*), d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté, tel que lu.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée générale disponible sur le site Internet de la Caisse, aucune lecture du procès-verbal n'est faite.

Il est proposé par (*retiré*), appuyée par (*retiré*), d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 avril 2022 de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf. À la suite du vote, le président déclare que le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président présente toutes les personnes qui composent le conseil d'administration et salue les administrateurs sortants qui n'ont pas sollicité de nouveau mandat, messieurs Louis Beaulieu-Charbonneau et Julien Marcotte.

Il invite ensuite les membres à visionner le mot du président, dans lequel il y fait le rapport du conseil d'administration pour l'année 2022.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président fait lecture du bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année :

- aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Les membres sont invités à regarder une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins et une autre portant sur les résultats financiers de la Caisse pour la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022.

3.4 Évolution de la Caisse et de ses membres

Le président souligne que la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf s'adapte aux habitudes évolutives des membres. Il invite le directeur général à brosser le portrait de l'évolution de la Caisse, à une époque où les habitudes des membres sont constamment en mouvement.

Le directeur général mentionne que le conseil d'administration demeure attentif à l'utilisation que les membres font des services qui sont mis à leur disposition, et ce, en continu. Cela touche les heures d'accueil, les guichets automatiques, les moyens technologiques et le réseau de centres de services. La Caisse fait une vigie continue de l'utilisation des services par ses membres et adapte son accessibilité dans un contexte où la rareté de la main d'œuvre et l'évolution des modes transactionnels vers le numérique s'accélèrent.

Il présente certains éléments de réalité locale :

- les habitudes transactionnelles évolutives des membres;
- la fréquentation des centres de services;
- les actions de la Caisse pour répondre à ces besoins évolutifs;
- et certaines nouvelles solutions technologiques, dont une courte vidéo est présentée.

3.5 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le président invite les membres à regarder une courte capsule vidéo présentant le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu. Cette vidéo démontre les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, par le Fonds d'aide au développement du milieu et les dons et commandites.

4. Période de questions

Le président mentionne que tout au long de l'assemblée, les membres ont eu l'occasion de s'exprimer sur certains sujets plus spécifiques. Il est maintenant temps de répondre à toute autre question ou recevoir les commentaires que les membres souhaitent soumettre au conseil d'administration. Les questions suivantes ont été posées et répondues :

- Combien de personnes sont connectés ? Le directeur général mentionne que 48 personnes sont en direct à l'assemblée.
- Quand sera versée la ristourne ? Le directeur général informe que la ristourne sera versée vers la mi-juin.

- Est-il possible de nommer des organismes qui ont reçu des commandites ? Le directeur général nomme les organismes qui ont bénéficié du Fonds d'aide au développement du milieu en 2022.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Une capsule vidéo sur les ristournes individuelle et collective est présentée.

Le président informe que toute la documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse. Il précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

Le directeur général présente la recommandation du conseil d'administration.

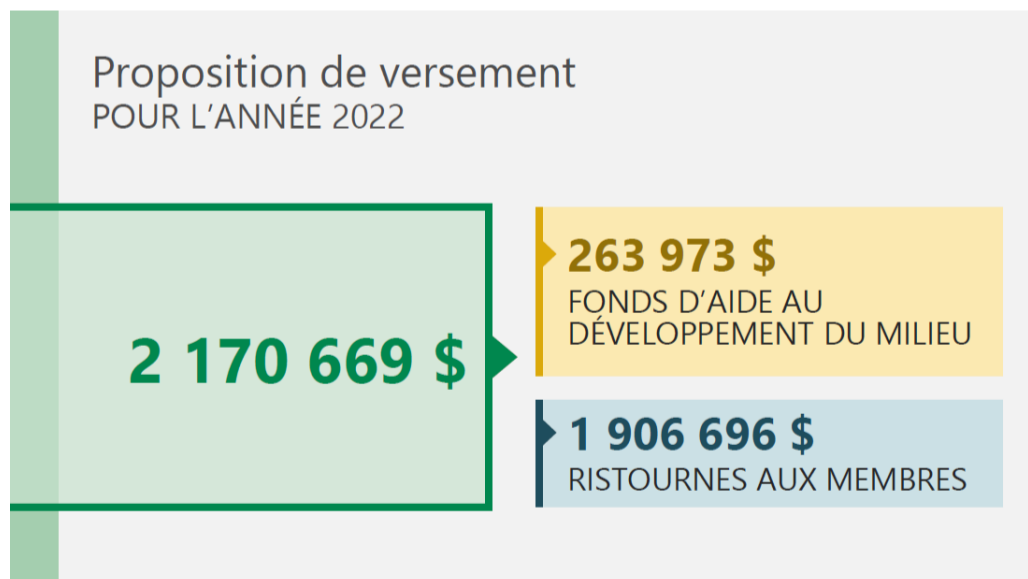
PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	7 294 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	120 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	10 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	53 787 k\$
	Affectation au FADM	(264) k\$
	Affectation à la RRE	(8 782) k\$
	Affectation à la réserve générale	(44 741) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 1 923 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles



Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			236 k\$
Épargne et placements			277 k\$
Fonds		0,58 \$	119 k\$
Prêts et marges de crédit			501 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		246 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		134 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		380 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		13 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			1 906 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Le président demande le vote après présentation de la recommandation. Il informe que (*retiré*) propose la recommandation de partage des excédents, et qu'il est appuyé par (*retiré*).

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

5.2 Élections des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Le président précise les rôles en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Étant donné qu'il est lui-même une personne candidate, de même que le vice-président, madame Manon Voyer, secrétaire du conseil d'administration, agira comme présidente d'élection. Il lui cède donc la suite de ce point.

Étant donné que madame Manon Voyer préside l'élection, le directeur général, qui est aussi secrétaire adjoint du conseil d'administration, agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Avant d'ouvrir la période d'élection, les membres sont invités à regarder une capsule vidéo de madame Julie De Grâce, présidente du comité de mise en candidature, présentant le rapport du comité.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Chaque personne candidate est invitée à se présenter brièvement, pour un temps maximum de deux minutes. Cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le site Internet de la Caisse.

5.2.4 Élection par acclamation

Le nombre de candidatures reçues étant inférieur au nombre de poste à combler, la présidente d'élection déclare élues en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

- Monsieur Clément Brière
- Monsieur François Bussières
- Monsieur Richard Marcotte
- Madame Caroline Paquin

La période d'élection maintenant terminée, la présidente d'élection invite le président de l'assemblée générale à poursuivre la rencontre.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président donne des précisions sur l'exercice du vote et explique en détail la démarche.

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours ou plus pourront voter.
- La réécoute de l'assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée ce soir, ils pourront voter en toute connaissance de cause.
- Toute la documentation de référence sera également disponible sur le site Internet de la Caisse, ou sur demande auprès de la Caisse.
- Les membres pourront voter par AccèsD, en ligne ou mobile. Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer les votes. Les membres peuvent également accéder à la votation par le biais du site Internet de la Caisse ou sur la page d'accueil de desjardins.com.
- Pour être habilités à voter, les membres doivent d'abord être inscrits au service AccèsD. Il est possible de le faire en contactant la caisse. Ces plateformes de votation permettront de confirmer que le membre répond bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.
- De plus, en nouveauté cette année, les membres auront la possibilité d'utiliser une borne de votation en se présentant au siège social à Pont-Rouge ou au centre de services de Donnacona à compter de demain. Cette nouvelle solution a été mise en place afin de permettre de recueillir le vote des membres qui n'ont pas AccèsD.
- Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au samedi 8 avril, à 23 h 59.
- Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.
- Bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres seront appelés à voter soit la plus avantageuse pour les membres et la communauté, le président informe que s'il y avait un vote négatif sur la proposition, l'assemblée sera ajournée et reprise dans les prochains jours et les membres seraient alors invités à voter sur une nouvelle proposition.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Avant la fin de la rencontre, le président demande s'il y a des questions.

La question suivante a été adressée :

- Qu'advient-il du poste non pourvu ? Le directeur général explique qu'il appartient au conseil d'administration de combler ce poste. Le conseil d'administration entamera une réflexion lors de ses prochaines réunions.

Le président remercie les membres pour leur présence à cette assemblée générale annuelle et pour leur confiance envers l'équipe de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf. Il félicite les administrateurs nouvellement élus.

Le président remercie également les personnes qui l'ont accompagné pour le bon déroulement de l'assemblée, ainsi que le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration :

- Proposition sur la répartition des excédents annuels, incluant les taux de ristournes destinés aux membres et le montant destiné au Fonds d'aide au développement du milieu : 94,85 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

- Ont été élus par acclamation :
 - o Monsieur Clément Brière
 - o Monsieur François Bussièrès
 - o Monsieur Richard Marcotte
 - o Madame Caroline Paquin

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 12 avril 2023 à 11 h 22.

Clément Brière, président

Manon Voyer, secrétaire